



Samedi 6 mai 2017
départ 6h00

Brevet ouvert à tous.

Organisé par l'AC Clapiers
Délais Max: 20h

INFORMATIONS

Règlement, Parcours détaillé et Bulletin d'inscription à télécharger ici:

[BRM_300_ACC_2017.pdf](#)

BREVET DE RANDONNEUR MONDIAUX- 300 km – 6 mai 2017

Brevet organisé par l'AC Clapiers - code ACP: 34-G002 Il est validé par l'Audax Club Parisien sous le numéro d'homologation: 2017LR03

Accueil à partir de 5h30: Brasserie l'Inattendue 92 Grand Rue Assas 34820 (Face à la Mairie). Tel : 09 84 06 15 37 □

IMPORTANT: PARKING VOITURE

Le village n'est pas grand. Veuillez utiliser en priorité les parkings situés à l'entrée sud d'Assas (en venant de Clapiers/Jacou). Le premier se trouve sur la gauche à la salle des Crouzet. Le second est 50m plus loin sur la droite près des tennis.



Hébergement à proximité du départ (Clapiers) à 6 km 22:00 (email: eric.com.razier@orange.fr)
Région Occitanie - Département de l'Hérault - Commune de Clapiers - 34020 Clapiers (France)

REGLEMENT

- Le brevet étant une randonnée cycliste, aucun temps ni classement ne sera publié.
- Ce brevet est ouvert à tous, licenciés ou non licenciés de 18 ans et plus.
- Les participants sont considérés en excursion personnelle, pour cela ils devront respecter le code de la route, les
 - arrêtés municipaux des localités traversées et n'utiliser que la partie droite de la chaussée.
 - Chaque participant est tenu d'être couvert par une assurance responsabilité civile.
 - L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident.
 - Le parcours ne sera pas fléché, l'allure est libre, l'itinéraire doit être respecté et accompli en autonomie.
 - Cartes route : Avec nom et les lieux de contrôle, seront remises au départ, après l'encaissement de votre inscription.
 - Le participant devra obligatoirement faire pointer la carte de route, sur le lieu des contrôles (Commerces).
 - A votre retour à la Brasserie l'Inattendue, vous déposerez les cartes de routes, une boisson vous sera offerte.
 - A défaut, les cartes de route seront déposer à la boulangerie située à coté du Bar.

DEPART: 6h00. Veuillez démarrer votre brevet à l'horaire du départ.

Instruction de l'organisation : La formation des groupes de cycliste ne devra pas dépasser vingt Vélos. L'organisation demande le respect de cette action, en relation au code de la route et à la sécurité des usagers de la route

SECURITE: Décret du code de la route - Si vous roulez dans l'obscurité : Éclairage et Gilet réfléchissant sont Imposés.

Prolongateur cintre interdit. Casque Obligatoire.

B.R.M. organisé sous le règlement de l'Audax-Club-Parisien : www.audax-club-parisien.com
rubrique B-R-M.